

SAS A MAREDDA

SAS au capital de 1500 euros

**Siège social : 99 Stretta Di a Capinera Casa Martina 20167 Afa
945 199 982 R.C.S. Ajaccio**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31/03/2026

Les associés de la Société représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société se sont réunis en assemblée générale.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur **POMPONI Ludovic, Jean-Paul** président et associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur **POMPONI Ludovic, Jean-Paul** présente l'ordre du jour.

II - A pris les décisions suivantes :

- Démission de l'ancien Président
- Démission d'un des Directeur Généraux pour devenir Président
- Nomination du nouveau Président
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le président de la société avant cet assemblée :

Monsieur Ludovic, Jean-Paul POMPONI,

Né le 20 janvier 1988 à AJACCIO (2A), de nationalité française,

Demeurant à AFA (20167), 99 Stretta di a Capinera, Casa Martina,

Se déclarant engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil, avec Mme Elodie DUDKOWIAK née le 02 Aout 1995 à AJACCIO.

Décide de démissionner de ses fonctions de Président.

L'assemblée des associés approuve la démission.

-Monsieur **POMPONI Ludovic, Jean-Paul** n'est plus Président.

DEUXIEME DECISION

Était Directeur Général de la société avant cet assemblée :

Madame Elodie DUDKOWIAK,

Née le 02 Aout 1995 à AJACCIO (2A), de nationalité française,

Demeurant à AFA (20167), 99 Stretta di a Capinera, Casa Martina,

Se déclarant engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil, avec M. Ludovic, Jean-Paul POMPONI né le 20 janvier 1988 à AJACCIO.

Décide de démissionner de ses fonctions de Directeur Général pour devenir Président.

L'assemblée des associés approuve la démission en tant que Directeur Général.

-Madame **Madame Elodie DUDKOWIAK** n'est plus Directeur Général

TOISIEME DECISION

L'assemblée des associés désigne un nouveau président qui accepte les fonctions de président :

-Le nouveau Président est :

Madame Elodie DUDKOWIAK,

Née le 02 Aout 1995 à AJACCIO (2A), de nationalité française,

Demeurant à AFA (20167), 99 Stretta di a Capinera, Casa Martina,

Se déclarant engagée dans les liens d'un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil, avec M. Ludovic, Jean-Paul POMPONI né le 20 janvier 1988 à AJACCIO.

L'assemblée des associées approuve la désignation.

-Madame **Elodie DUDKOWIAK** est le nouveau président.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le mandat est donné à Mme Alicia Pauchon, expert-comptable au sein du cabinet d'expertise SAS ALDILA afin d'effectuer les formalités nécessaires pour le changement de gérance. Et notamment auprès du Guichet unique des entreprises de l'INPI.

Fait à COTI CHIAVARI le 22 avril 2026

Le nouveau président : Madame Elodie DUDKOWIAK	<u>Procès-verbal certifié conforme par le nouveau président</u>
---	--

LA SIGNATURE APPOSEE GARANTIT L'INTEGRITE DE TOUTES LES PAGES DU DOCUMENT. LA SIGNATURE ELECTRONIQUE
CI-DESSUS EST DECLAREE CONFORME AU REGLEMENT EUROPEEN 910/2014 DU 23 JUILLET 2014 DU PARLEMENT
EUROPEEN ET DU CONSEIL SUR L'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE ET LES SERVICES DE CONFIANCE POUR LES
TRANSACTIONS ELECTRONIQUES AU SEIN DU MARCHE INTERIEUR (eIDAS)